

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

**PRESENTS:** G. PILLOUX, A.M. BAILLEUIL, G. PERRET, P. LE NORMAND, R. PERRIER, J.L. BALLETT, S. BRUN, M.-C. BRUN, I. MONOD, N. MONTANIER, C. MONTEIL, C. PETIT, J.-B. BUISSON, S. CALAMAND.

**ABSENTS EXCUSES :** C. BAZIN, C. CARRARA, P. GOJON, B. LAURENT, B. VIDALE.

N. MONTANIER a été élue secrétaire de séance

**Ouverture de la séance : 20h00**

**Clôture de la séance : 20h45**

L'ordre du jour proposé était le suivant :

<b>Conseil Municipal des Enfants :</b>	Information : bilan des actions menées durant l'année scolaire
<b>Finances :</b>	Délibération : demande de subvention pour les travaux de réfection de la Grande Rue Délibération : vote de subventions aux associations
<b>Base nautique Aqualoisirs :</b>	Délibération : actualisation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
<b>Services périscolaires :</b>	Délibération : modification du règlement de garderie
<b>Personnel :</b>	Délibération : modification du tableau des emplois – postes permanents

### Questions et informations diverses

<b>Points ajoutés :</b>	Délibération : demande de subvention pour travaux sur le réseau d'eau potable
-------------------------	---

### 1/ Conseil Municipal des Enfants :

En présence de Mme PUECH, Directrice de l'école primaire, intervention à tour de rôle des enfants. Sont abordés les thèmes suivants :

-bilan des actions menées sur l'année scolaire écoulée (participation aux commémorations et cérémonies officielles, analyse des propositions contenues dans les boîtes à idées placées aux entrées des deux écoles, organisation du carnaval de SEYSSEL, réalisation d'un panneau de sensibilisation sur le tri sélectif, rencontre avec les résidents de l'EHPAD, visite de l'Assemblée Nationale, installation d'un garage à vélos devant l'école élémentaire, participation à l'édition 2019 de SEYSSEL Propre,...).

Monsieur le Maire félicite les enfants pour leur implication et souligne l'excellente collaboration avec Madame PUECH. Il précise qu'à la demande du CME un arbre sera planté aux abords de l'aire de jeux de l'école maternelle.

### 2/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mai 2019 à l'unanimité

### Finances

### 3/ Délibération 28/2019

**Demande de subvention pour travaux de sécurisation de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux orientations du Conseil Municipal, la commune va réaliser à l'automne 2019 des travaux de voirie garantissant la sécurité des piétons Grande Rue.

A cette occasion, l'assemblée a la possibilité de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police.

Opération : sécurisation des piétons : Création de trottoirs Grande Rue				
DEPENSES HT		RECETTES HT		
Maîtrise d'œuvre + honoraires	19 900 €	Amendes de police	5 %	9 000 €
Travaux	171 350 €	Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité ( <i>pour rappel</i> )	36 %	69 000 €
		Autofinancement	59 %	113 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>191 250 €</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le plan de financement proposé ;

**DECIDE** de déposer auprès des services départementaux, un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

#### 4/ Délibération 29/2019

**Vote de  
subventions aux  
associations**

M. le Maire présente un dossier de demande de subvention de fonctionnement.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer la subvention à l'association suivante, précisant que cette dernière doit, par tout moyen de communication approprié, faire apparaître la commune de SEYSSEL en tant que financeur :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT en €
<b>Jeunes agriculteurs FRANGY / SEYSSEL</b> Organisation d'un comice agricole à CONTAMINE SARZIN - édition 2019	320,00
<b>TOTAL</b>	<b>320,00</b>

#### 5/ Délibération 33/2019

**Demande de  
subvention pour  
travaux sur le réseau  
d'eau potable**

M. le Maire expose que dans le cadre de l'opération de poursuite du renouvellement des conduites de refoulement et de distribution Fier/Maillettes au niveau de la rue du Mont des Princes, la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès du Département au titre du Fonds – Eau et Assainissement.

### Plan de financement prévisionnel :

<b>Opération : renouvellement des conduites de refoulement et de distribution Fier / Maillettes au niveau de la rue du Mont des Princes</b>				
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>		
Maîtrise d'œuvre + honoraires	13 345 €	Fonds Eau et assainissement	25%	48 619 €
Travaux	181 130 €	Autofinancement	75%	145 856 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 475 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>194 475 €</b>

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le dossier technique ;

**ACCEPTE** le plan de financement proposé ;

**DECIDE** de déposer auprès des services départementaux, un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Eau et Assainissement.

### **Base nautique Aqualoisirs**

#### **6/ Délibération 30/2019**

<b>Actualisation du POSS de la Base nautique Aqualoisirs</b>
--

Monsieur le Maire expose qu'afin de préparer la saison estivale 2019 de la Base nautique Aqualoisirs, il convient d'actualiser le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

#### **Rappel concernant la gestion de la Base nautique Aqualoisirs :**

La gestion de la base nautique Aqualoisirs a été confiée à l'EPIC Usse et Rhône Tourisme par la CCUR à travers différents documents contractuels, et notamment :

- La « convention d'objectif » liant la CCUR et l'EPIC Usse et Rhône Tourisme qui a été signée par les 2 parties le 15 mars 2017,
- « L'annexe 3 à la convention d'objectif concernant la gestion de la base nautique » qui a été, elle aussi signée par les 2 parties le 2 avril 2018.

Dans l'annexe 3 à la convention d'objectif, il est notamment spécifié que l'EPIC doit s'engager à : « Mettre en œuvre et appliquer un Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS) concernant l'ensemble de la Base nautique Aqualoisirs.

Ce POSS est établi en accord avec les opérateurs de loisirs intervenants sur la base nautique, ainsi qu'avec les maires des communes de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie, seuls responsables des secours et de la police sur leurs communes respectives ».

#### **Contexte d'application du POSS :**

La base de loisirs se définit comme un espace libre, animé, ouvert à l'ensemble de la population. C'est un équipement qui offre à ses usagers les possibilités d'expression les plus variées, permettant la détente et la pratique d'activités sportives, culturelles de plein air et de loisirs dans un cadre naturel préservé du bruit (cf. Circulaire du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports du 21 mars 1975).

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de prendre les mesures propres à assurer pleinement la mise en application de ces principes édictés par les circulaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports de 1975 à 1981, de prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens et pour assurer une bonne gestion du domaine public et ses équipements, il est nécessaire que le Conseil municipal adopte le présent POSS qui s'impose à tous les usagers.

Le POSS décrit l'ensemble des décisions et comportements à adopter selon différentes situations. Il permet aussi de mettre à disposition des informations indispensables pour toutes les situations possibles. Il permettra donc d'assurer au mieux la sécurité des usagers par les différents prestataires d'activités et par les Maîtres-nageurs brevetés d'état recrutés durant la saison estivale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la Base Nautique Aqualoisirs.

**Services périscolaires**

**7/ Délibération 31/2019**

**Modification du  
règlement de  
garderie**

M. le Maire expose qu'au vu de l'organisation retenue pour la rentrée scolaire prochaine, il convient de mettre à jour le document.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le contenu du nouveau règlement de la garderie périscolaire (modification des horaires).

**Personnel**

**8/ Délibération 32/2019**

**Modification du  
tableau des  
emplois : postes  
permanents**

Monsieur le Maire expose qu'afin d'intégrer la nouvelle organisation des services à compter de la rentrée scolaire 2019, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs permanents.

Ainsi il propose la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet affecté aux services techniques polyvalents.

Il propose également la suppression au 01/09/2019 d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression au 01/01/2020 d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet affecté aux services techniques polyvalents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer et supprimer les postes ci-dessus présentés.

## 9/ Questions et informations diverses :

### G. PILLOUX :

- Lecture des dernières décisions du Maire. La mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de déplacement des bâtiments modules de l'ancienne caserne des pompiers route d'Aix les Bains a été confiée à l'entreprise ALPETECH – ALBY SUR CHERAN (74).
- Tènement LAMBERT – route d'Aix les Bains : la municipalité étudie actuellement avec TERACTION la possibilité de mettre en œuvre une opération de vente à charge pour la réalisation d'une maison de vie.
- Le Département va restructurer courant 2020 le plateau sportif situé rue François DOCHE qui est utilisé par les élèves de l'école élémentaire, du collège et de la MFR. A cette occasion, la commune procédera à la réorganisation du stationnement des cars de ramassage scolaire.

### A.M. BAILLEUIL :

- La commune a procédé au remplacement du minibus destiné au transport des personnes à mobilité réduite. Ce véhicule peut accueillir les personnes en fauteuil roulant. Il assure le transport des résidents de l'EHPAD ainsi que des seniors se rendant au marché le lundi matin et au club du 3<sup>ème</sup> âge le jeudi après-midi.

### P. LE NORMAND :

- Présentation du programme des festivités estivales.

### I. MONOD :

- Une aggravation des incivilités (dépôts non autorisés d'ordures, dégradations de véhicules, rodéos sauvages,...) est constatée sur les parkings de la salle des fêtes et du port de GALLATIN. La gendarmerie va renforcer ses patrouilles sur le secteur. La pose de caméras de vidéo-protection est à l'étude.

### R. PERRIER :

- Le planning d'occupation des gymnases à compter de la rentrée de septembre 2019 a été défini avec les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h45